

Le 12 décembre 2022,

À une assemblée ordinaire du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 12 décembre 2022 à 19 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mmes Francine Couette, Karine Godbout et Marlène Bourgault, MM. Sébastien Thibault, Richard Côté et Gaétan Ancil, tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2022-262

**ACCEPTATION ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2022-263

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2022**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Ancil avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 novembre soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la directrice générale présente à l'assemblée en cours.



N° de résolution  
ou annotation

Rés. 2022-264

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Des élèves de l'école primaire St-Joseph ont fait la demande d'utilisation de l'aréna pour leur projet *La soirée givrée* qui aura lieu le 20 janvier 2023.

Des questions ont été posées concernant de la terre de remplissage et l'entretien des chemins d'hiver.

### AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT #2023-001 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES 2023

Il est par la présente, donné avis de motion par le conseiller Richard Côté, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2023-001 pourvoyant à l'imposition des taxes pour l'année 2023.

Rés. 2022-265

### DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #2023-001 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES 2023

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est pris note du dépôt du projet de règlement pourvoyant à l'imposition des taxes pour l'année 2023. Celui-ci est disponible pour consultation sur le site Web de la municipalité et au bureau de celle-ci.

Rés. 2022-266

### DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE - SODISPA

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité qu'un montant de 20 000\$ soit accordé comme contribution annuelle à la SODISPA pour l'année 2022 suite à une demande de reddition de compte du conseil municipal à l'organisme la SODISPA pour l'année 2022.

### OFFRE DE SERVICE – PLANS ET DEVIS PHASE 2 ET SURVEILLANCE BUREAU TRAVAUX 2023 CHEMISAGE AQUEDUC

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de la firme WSP au montant de 4 000\$ plus taxes pour la réalisation des plans et devis préliminaires et définitifs pour les projets de gainage des conduites aqueduc prévus à la programmation TECQ 2019-2023 pour l'année 2023; et d'accepter conditionnellement à l'octroi d'un contrat et à la réalisation des travaux les montants de 7 000\$ plus taxes pour la surveillance bureau pendant les travaux, soit 1 750\$ / semaine pour une durée estimée des travaux de 4 semaines, et un montant de 1 000\$ plus taxes pour le service après la construction.

Rés. 2022-267

### SÉANCES DU CONSEIL 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023. Ces séances se tiendront le lundi, à l'exception des séances de janvier et septembre qui se tiendront un mardi, et à 19 : 30 heures :

10 janvier	6 février	6 mars	3 avril
1 mai	5 juin	3 juillet	7 août
5 septembre	2 octobre	6 novembre	11 décembre

Rés. 2022-268

### TAUX D'INTÉRÊTS 2023

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Richard Côté et résolu à l'unanimité que le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes pour l'année 2023 soit fixé à 10%.



N° de résolution  
ou annotation

Rés. 2022-270

### **RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX 2023**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité que la rémunération pour l'année 2023 et les années subséquentes soit établie comme suit : la rémunération au début de chaque année sera majorée de l'indice des prix à la consommation (IPC) établi par Statistique Canada pour la période du mois de septembre de l'année, plus 0.5% avec un minimum de 2% et un maximum de 4%. Donc, pour l'année 2023, la majoration est établie à 4 %.

### **RISTOURNE MMQ 2021**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité que la municipalité prenne note du dépôt de sa part de ristourne pour l'année 2021 au montant de 1 621\$.

Rés. 2022-271

### **AFFECTATION SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ PARTICIPATION HABITATIONS ST-PAMPHILE**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité que la municipalité crée un fonds de réserve pour la participation de 125 000\$ au projet d'agrandissement des Habitations St-Pamphile tel que part la résolution #2019-205, et que le montant soit puisé à même le budget de fonctionnement 2022.

### **AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT #2023-002 POUR LA CRÉATION D'UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC**

Il est par la présente, donné avis de motion par le conseiller Richard Côté, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2023-002 pour la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec.

Rés. 2022-272

### **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #2023-002 POUR LA CRÉATION D'UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est pris note du dépôt du projet de règlement pour la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec. Celui-ci est disponible pour consultation sur le site Web de la municipalité et au bureau de celle-ci.

Rés. 2022-273

### **PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DESTINATION DES IMMEUBLES – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE CÔTE-DU-SUD**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est pris note du dépôt du plan triennal 2023-2026 du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud et les élus sont avisés de déposer leurs commentaires au plus tard le 24 janvier 2023.

Rés. 2022-274

### **PROGRAMMATION TECQ 2019-2023 VERSION 2**

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;



N° de résolution  
ou annotation

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°2 ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Rés. 2022-275

#### **BUDGET 2023 TRANSPORT ADAPTÉ L'ISLET-SUD**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette appuyé par le conseiller Richard Côté et résolu à l'unanimité d'adopter le budget pour l'année 2023 du Transport Adapté L'Islet-Sud tel que présenté, avec des revenus et des dépenses de l'ordre de 264 950\$.

Rés. 2022-276

#### **REDDITION DE COMPTE – PPA-CE**

ATTENDU QUE la municipalité de St-Pamphile a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;



N° de résolution  
ou annotation

Rés. 2022-277

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de la conseillère Marlène Bourgault appuyée par le conseiller Gaétan Anctil, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de St-Pamphile approuve les dépenses d'un montant de 13 851\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

#### AUTORISATION DÉPENSE CALCIUM

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense totale de 16 375.82\$ plus taxes, frais pour les palettes et frais de transport pour l'achat de calcium, sel adoucisseur et asphalte.

Rés. 2022-278

#### LETRE D'APPUI - CANDIDATURE PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT QUÉBEC 2023

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu à l'unanimité que la municipalité soumette une lettre pour appuyer la candidature de Mme Marjolaine Bourgault, récipiendaire du prix Bénévole de l'année 2022 de la municipalité de St-Pamphile, au Prix Hommage Bénévolat Québec 2023.

Rés. 2022-279

#### CONTRIBUTION DÉFICIT RÉEL 2020 - ORH L'ISLET

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité de verser un montant de 526\$ pour combler la participation de la municipalité au déficit réel de l'ORH L'Islet pour l'année 2020, ce qui totalise une participation de la municipalité pour un montant total de 1 980\$ pour l'année 2020.

Rés. 2022-280

#### DEMANDE D'UTILISATION DE L'ARÉNA - ÉCOLE ST-JOSEPH

CONSIDÉRANT QUE les élèves et le personnel de l'école St-Joseph sont à l'école secondaire La Rencontre pour l'année scolaire 2022-2023, et qu'ils n'ont pas accès à leur patinoire extérieure;

CONSIDÉRANT QUE la direction de l'école primaire St-Joseph a fait part de son souhait d'utiliser l'aréna aux mêmes fins que sa patinoire extérieure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu :

QUE la municipalité de Saint-Pamphile autorise l'école primaire St-Joseph à utiliser la patinoire de l'aréna sans frais pour la saison 2022-2023 en planifiant les dates et les heures avec le gérant d'aréna.

Rés. 2022-281

#### RAPPORT SUR LES PERMIS

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité d'accepter le rapport pour les permis suivants :

Ghislaine Vaillancourt	Refaire bardeaux toiture
Ville Saint-Pamphile	Garage attenant au garage municipal
Concassage Marc-Syl inc.	Démolition du garage en rond, ajout d'un mur

Rés. 2022-282

#### AUTORISATION ASPHALTE - MAISON DES JEUNES

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu à l'unanimité d'autoriser la Maison des Jeunes d'asphalter la partie de son stationnement qui est sur la propriété de la municipalité de St-Pamphile, soit sur le lot # 5 867 951, d'une superficie d'environ 90 M<sup>2</sup>, et que la municipalité ne soit pas responsable de l'entretien ni de la remise à l'état neuf de cet espace.



Rés. 2022-283

N° de résolution  
ou annotation

Rés. 2022-284

**DEMANDE DE PARTICIPATION – CAMPAGNE QUAD MOTONEIGE  
TOURISME L'ISLET**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Pamphile accepte de verser une contribution de 2 000\$ plus les frais d'administration pour les campagnes de promotion 2023, à l'endroit de 1 000\$ chaque pour le Quad et la Motoneige.

**DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE – DÉPÔT DE LA  
DEMANDE DE CONSTITUTION COLLECTIF D'HABITATION  
L'ISLET-SUD**

CONSIDÉRANT QUE cinq entreprises de la municipalité de St-Pamphile et une entreprise située dans une autre municipalité sur le territoire de L'Islet-Sud projettent de déposer une demande de constitution d'un OBNL appelé Collectif d'habitation L'Islet Sud dans le but d'acquérir, adapter et construire des immeubles afin d'assurer des logements à leurs travailleurs et d'offrir du logement à la population en général ;

CONSIDÉRANT QU'un fonds sera constitué par les entreprises une fois que la constitution de l'OBNL sera officialisée par les lettres patentes ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de constitution est au coût de 179\$ tarif régulier et 268.50\$ tarif prioritaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande à la municipalité de payer le coût de constitution de l'OBNL puisque le fonds sera constitué après l'officialisation de l'OBNL ;

CONSIDÉRANT QU'une entreprise qui fait partie des membres fondateurs déposera la demande de constitution de l'OBNL ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité que la municipalité accepte de payer un montant maximal de 268.50\$ pour payer les frais de constitution de l'OBNL Collectif d'Habitation L'Islet-Sud.

Rés. 2022-285

**DEMANDE DE SERVITUDE RANG 6**

CONSIDÉRANT QUE M. Steve Joncas et Mme Hélène Gagnon pratiquent l'acériculture sur leur lot # 5 867 212;

CONSIDÉRANT QUE le service d'électricité s'arrête, dans le rang 6, à la hauteur de la balance de la compagnie Bois Daaquam, sise au 24 rang 6;

CONSIDÉRANT QUE M. Steve Joncas et Mme Hélène Gagnon demandent à la municipalité une servitude afin d'installer une ligne électrique sur le rang 6, à partir du 2<sup>e</sup> poteau après le poteau Hydro-Québec # Y1X2S, à la hauteur de la balance de la compagnie Bois Daaquam sise au 24, rang 6, du côté Sud, vers l'Est, pour une longueur de 1326 mètres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité accepte d'accorder à M. Steve Joncas et Mme Hélène Gagnon une servitude afin rendre le service d'électricité à son lot # 5 867 212;

QUE la municipalité exige que les infrastructures soient enfouies dans le sol et bien identifiées;

QUE la servitude devra être notariée, aux frais de M. Joncas et Mme Gagnon;

QUE la municipalité ne sera en aucun cas responsable de l'entretien des infrastructures et de la réparation de celles-ci en cas de bris.



N° de résolution  
ou annotation

Rés. 2022-287

### **CONFIRMATION D'EMPLOI – SONDAGE COMPOST**

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu à l'unanimité de confirmer l'emploi contractuel de M. Jean-Yves Bourgault du 8 novembre 2022 au 12 décembre 2022 inclusivement, afin de faire du porte-à-porte pour récolter les réponses manquantes au sondage sur le compost. Le salaire de Mé Bourgault sera établi à 18\$ / h, son emploi fera référence à la politique salariale des postes saisonniers dans la politique salariale 2022 et ses frais de déplacement seront payés en surplus selon le taux / KM établi par la municipalité.

Rés. 2022-288

### **RENOUVELLEMENT ADHÉSION TOURISME CHAUDIÈRE-APPALACHES**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion à Tourisme Chaudière-Appalaches au coût de 510\$ plus taxes pour le camping municipal de dépannage et la visibilité supplémentaire sur le site internet et le guide touristique pour la municipalité.

Rés. 2022-289

### **DEMANDE CPTAQ – BOIS DAAQUAM / STEVE JONCAS**

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Pamphile recommande à la CPTAQ d'accepter la demande de changement de zonage pour les lots #5 687 219 (Ptie) et # 5 867 212 (Ptie) appartenant à Bois Daaquam et à M. Steve Joncas et Mme Hélène Gagnon respectivement, tel que démontré sur le plan joint à la demande.

Rés. 2022-290

### **ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de novembre 2022 au montant de 1 318 856.92\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont, directrice générale

Rés. 2022-291

### **DEMANDE FILLES D'ISABELLE**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité que la municipalité remette pour une valeur de 50\$ en objets promotionnels au Cercle des Filles d'Isabelle Maria Chapdelaine de St-Pamphile pour leur fête de Noël.

Rés. 2022-292

### **DEMANDE PROJET ÉCOLE PRIMAIRE ST-JOSEPH**

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Pamphile autorise l'école St-Joseph à utiliser l'aréna et son stationnement pour leur activité *Soirée glacée* le vendredi 20 janvier 2023.

Rés. 2022-293

### **DEMANDE D'APPUI – TOUR CELLULAIRE STE-PERPÉTUE**

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Pamphile appui les démarches de la Fabrique de Ste-Perpétue entreprises auprès de Telus pour l'installation d'une antenne radiofréquence dans le clocher de l'église.

### **DEMANDE ÉCHO D'EN HAUT**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et résolu à l'unanimité que la municipalité remette pour une valeur de 50\$ en objets promotionnels à l'organisme L'Écho d'en Haut pour leur fête de Noël.



N° de résolution  
ou annotation  
Rés. 2022-295

**DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE – CPC À VOTRE SERVICE ÉCOLE SECONDAIRE LA RENCONTRE**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anciault avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu à l'unanimité de participer financièrement au montant de 50\$ au projet *En bonne compagnie* du CPC à votre service de l'école secondaire La Rencontre.

**DEMANDE DE COMMANDITE ALBUM ET BAL DES FINISSANTS – ÉCOLE SECONDAIRE LA RENCONTRE**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité de participer financièrement au montant de 150\$ pour l'album de finissants de l'école secondaire La Rencontre.

Rés. 2022-296

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – MÉDIATHÈQUE L'HÉRITAGE**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Gaétan Anciault et il est résolu à l'unanimité que la municipalité participe financièrement au montant de 100\$ au projet de scène professionnelle de la Médiathèque l'Héritage de L'Islet-Sud.

Rés. 2022-297

**DEMANDE DE COMMANDITE – TOURNOI DE GOLF « COUP DE CŒUR »**

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité de participer financièrement au montant de 250\$ au Tournoi de golf « Coup de cœur », et que le montant soit puisé dans le budget 2023.

Rés. 2022-298

**AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu que la présente assemblée soit ajournée au lundi 19 décembre 2022 à 19 h pour l'adoption du budget 2023. Il est 20 h 27.

Mario Leblanc, maire

Alexandra Dupont, Directrice générale